

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE THEATRE SESSION 2011
RAPPORT DU JURY

11 Candidats
0 Absents
9 Admis
2 Refusés

Fourchette des notes : 08 – 08 – 10 – 10 – 12 – 12 – 14 – 15 – 16 – 16 - 18
Moyenne des notes : 12,6

Remarques du jury

Les candidats reliront avec attention le BO fondateur de l'épreuve (BO n° 39 du 28 octobre 2004), avec la définition des critères appliqués par le jury. Ils consulteront également les rapports du jury en ligne sur le site académique Lettres ou Arts et culture.

On rappelle qu'il s'agit d'évaluer :

- la connaissance des problématiques et méthodes d'étude des textes de théâtre et de leurs représentations,
- l'expérience acquise dans la fréquentation des spectacles et des institutions théâtrales,
- la capacité à présenter et analyser une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques,
- l'articulation du travail corporel et spatial avec le travail du répertoire,
- la connaissance des programmes officiels des options théâtre en lycée et la capacité à mettre en œuvre, au sein d'une équipe pédagogique et en partenariat avec des intervenants artistiques, un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis.

Le jury a apprécié chez les candidats :

une bonne connaissance des programmes officiels et des structures d'enseignement du théâtre ; une expérience déjà acquise du théâtre en collège ou lycée ; une culture théâtrale ; un discours concret et pertinent ; de l'enthousiasme et de l'engagement ; un projet pédagogique clair ; une façon de se projeter dans cet enseignement ; une évaluation lucide de leur parcours et des compétences restant à affiner ; un souci d'analyse de leurs propres pratiques.

Le jury a constaté comme manques à combler chez les candidats :

une faiblesse dans la présentation de leur approche pédagogique du théâtre ; un défaut de culture sur le théâtre contemporain ; un parcours limité à certaines situations ; une expérience à renforcer ; une connaissance du théâtre à affiner.

On incite toujours les futurs candidats à se renseigner sur l'actualité des textes officiels sortis sur les enseignements artistiques en général : par exemple cette année les classes à CHAT horaires aménagés théâtre, mais aussi les nouveaux programmes des enseignements obligatoires et de spécialité, des options facultatives, des enseignements d'exploration ainsi que la place possible du théâtre dans l'enseignement de l'Histoire des arts au collège et au lycée.

Le Président du Jury

Pierre-Marie BAUX
IA-IPR de lettres